



KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Deloitte.

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La-Défense Cedex
France

GASCOGNE

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale du 20 juin 2019, résolution n° 7

GASCOGNE

Société Anonyme

68, rue de la Papeterie - 40200 Mimizan

Ce rapport contient 2 pages



KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Deloitte.

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La-Défense Cedex
France

GASCOGNE

Société Anonyme

Siège social : 68, rue de la Papeterie - 40200 Mimizan
Capital social : €60.800.130

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale du 20 juin 2019, résolution n° 7

A l'Assemblée générale de la société GASCOGNE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de vingt-quatre mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital par périodes de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Les commissaires aux comptes

Mérignac, le 30 avril 2019

KPMG Audit IS

Eric Junières
Associé

Paris-La-Défense, le 30 avril 2019

Deloitte & Associés

Emmanuel Gadret
Associé

Assemblée générale du 20 juin 2019, résolution n° 7